

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/45

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 25  
Suppléants votants : 00  
Procurations : 05  
Votants : 30

Pour : 30  
Contre : 00  
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACORRE Valérie

**Objet : Budget annexe « SPANC » Exercice 2025 – Redevances assainissement non collectif : Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables**

## Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre les redevables de la redevance d'assainissement non collectif n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées.

Il présente ensuite à l'assemblée les états correspondants établis par le Comptable public qui propose l'admission en non-valeur des créances suivantes arrêtées à la date du 7 mai 2025 pour la liste 7213160512.

Le montant total des créances admises en non-valeurs s'élève à 1 651,39 € :

- 2017 : 150,00 €
- 2020 : 95,00 €
- 2021 : 932,89 €
- 2022 : 273,50 €
- 2024 : 200,00 €

Ces créances admises en non-valeurs seront imputées au compte 6541.

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** les admissions en non-valeur mentionnées dans les états précités,
- **autorise** le Président à réaliser les écritures comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025

Le Président  
Emmanuel DEXET

